

AVIS DE COURSE VOILE LEGERE 2017-2020

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

SELECTIVE DE LIGUE DERIVEURS 18 ET 19 MARS 2017 - ARCACHON CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.3 - les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux de la classe Dériveurs
- 3.1.2 - tous les bateaux en intersérie Dériveurs

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Cercle de la Voile d'Arcachon – Centre Nautique Pierre Mallet 33120 ARCACHON au plus tard le 15 mars.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes classes	7 euros



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : le samedi 18 mars 2017 de 8 heures 30 à 10 heures 30.

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal	Classe(s)
18 mars	11 heures	OPTIMIST – OPEN BIC – DERIVEURS
19 mars	10 heures	OPTIMIST – OPEN BIC – DERIVEURS

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 heures.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit bananes.

7.2 L'emplacement des zones de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour tous les dériveurs, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : coupes aux premiers.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON

Port de Plaisance – Centre Nautique Pierre Mallet 33120 ARCACHON
05.56.83.05.92 - contact@voile-arcachon.org - www.voile-arcachon.org